

Chères pharmaciennes, chers pharmaciens,

Chers amis

Vous êtes de garde ce week-end ?

Vous effectuez des tests antigéniques COVID rapides?

La plateforme *Digitaal Vlaanderen* (enregistrement des données liées aux résultats des tests) sera en maintenance prévue ce dimanche 27 mars au matin. Il pourrait y avoir des retards dans l'**envoi des certificats** COVID ainsi qu'au niveau de masanté.be.

Délégation des préparations magistrales : rappel des avantages et obligations

Depuis l'an dernier, vous pouvez déléguer vos préparations magistrales à un collègue titulaire d'une autre pharmacie, à condition que ce dernier dispose des capacités nécessaires pour les réaliser.

Si vous souhaitez effectuer des préparations pour vos confrères, n'oubliez pas de remplir et d'envoyer le formulaire de notification prévu à l'AFMPS.

https://www.afmps.be/fr/delegation_de_preparations_magistrales

Chaque "sous-traitant" doit mentionner dans un formulaire de notification les types de préparations qu'il peut réaliser, en fonction de son installation, de son équipement, des matières premières et des moyens dont il dispose.

Formulaire :

https://www.afmps.be/sites/default/files/content/INSP/OFFICINES/Notificatie_uitbesteden_magistral_Fr.pdf

Plus d'info : Webinaire APB sur la délégation des préparations magistrales :

<https://www.apb.be/fr/my/preparation-magistrale/-Reglementation/Delegation-preparations/Pages/default.aspx>

Dans le cadre de la délégation, n'oubliez pas de respecter les réglementations relatives à la protection de la vie privée : La pharmacie qui délègue ne peut transmettre que la formulation de la préparation à la pharmacie qui va réaliser la préparation.

Ceci est bien rappelé dans le modèle de convention de délégation de préparation magistrale. Ce document doit être complété et conservé tant par le donneur d'ordre que par le sous-traitant.

Convention : <http://www.appl.be/fr/155/la-preparation-magistrale>

Info APB : <https://www.apb.be/fr/my/toutes-les-news/APB-News/Pages/APBnews-23-03-22-delegation-magistrales.aspx>

Prolongation du taux réduit de la TVA sur les masques et les gels hydroalcooliques

Un projet d'arrêté royal relatif à la prolongation du taux réduit de la TVA de 6 % sur les masques buccaux et les gels hydroalcooliques pour une durée de 3 mois a été présenté. Cette prolongation temporaire couvre la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022 inclus.

<https://www.apb.be/fr/my/toutes-les-news/APB-News/Pages/APBnews-23-03-22-Prolongation-du-taux-reduit-de-la-TVA-sur-les-masques-et-les-gels-hydroalcooliques.aspx>

Atelier Audit externe qualité en officine

Cet audit externe sera tout prochainement reprise dans un AR relatif à la loi Qualité. L'audit externe sera très fortement recommandé et devra être renouvelé tous les 4 ans.

L'APPL vous propose des ATELIERS préparatoires à cet audit externe. **Deux nouvelles dates vous sont proposées, le mercredi 30 mars et le mercredi 27 avril 2022.**

Ces ateliers vous permettront :

- De mieux comprendre le concept de qualité et d'audit externe en officine
- De vous familiariser avec les différents « outils » relatifs à la qualité en officine
- De valoriser favorablement et qualitativement votre travail en officine
- De vous préparer concrètement à un audit externe et à recevoir sereinement et prochainement un auditeur Qualité dans votre officine.

Ces ateliers seront prévus pour un MAX de 20 participants. Le but étant que chaque participant puisse directement se préparer à un futur audit externe, en recevant et en

appliquant rapidement quelques mesures éventuelles et personnalisées à initier dans sa propre officine.

Les deux premiers ateliers, en présentiel, ont été présentés ce lundi 14 et mercredi 16 mars.

Lieu : APPL rue de Mulhouse 33b à 4020 Liège.

Heure : 20h30

Quand : le mercredi 30 mars et le mercredi 27 avril

ATTENTION :

- Les pharmaciens qui n'ont **pas reçu de confirmation** pour les dates des ateliers précédents (14 et 16 mars), **DOIVENT se réinscrire pour le 30 mars ou le 27 avril s'ils souhaitent participer à un atelier.**
- UN SEUL PARTICIPANT PAR PHARMACIE de préférence le titulaire ou le détenteur de l'autorisation d'exploitation

Inscription Via courriel à : saia@appl.be

Préciser : N°APB, Nom de la pharmacie, Nom du pharmacien, Adresse, N° de tél., Préciser la date souhaitée 30 mars ou 27 avril

Dans ces ateliers, votre inscription vous sera toujours confirmée par courriel qlq jours avant l'atelier.

Une attestation de participation est délivrée.

Save the date, réconciliation médicamenteuse le 29 mars à 20h30

Le projet Rélian, projet intégré sur la région Liège-Seraing lance **un nouveau projet** en collaboration avec différents hôpitaux :

- ✓ CHBA : Centre Hospitalier Bois de l'Abbaye
- ✓ ISOSL : Valdor
- ✓ CHR Citadelle

Ce projet s'intitule « Réconciliation médicamenteuse ». Une réunion d'information a lieu le **29 mars prochain en soirée** :

- ✓ **Où ?** A la CSD salle Tchantchès, Rue de la Boverie 379, 4100 Seraing
- ✓ **A quelle heure ?** De 20h30 à 22h30 (moment d'accueil avec sandwiches entre 20h et 20h30)

Quelques informations complémentaires ?

La réconciliation permet d'assurer une **continuité Qualitative** des soins aux patients à la sortie d'une hospitalisation :

La sortie d'hospitalisation pose souvent problème car nous ne disposons pas de toutes les informations (arrêt de traitement, modification de traitement, nouveau traitement, derniers résultats des examens,) avec pour conséquences, risques :

- Doublon dans les traitements
- D'interactions médicamenteuse, de polymédication
- D'augmentation des effets secondaires
- D'hésitation et d'inquiétude chez les patients
-

Cette réconciliation a pour but de valoriser notre travail avec un petit financement (l'INAMI subside le projet Rélian).

Toutes les informations seront données durant la réunion du 29 mars. Une invitation officielle vous est annexée, merci de déjà bloquer cette date dans votre agenda.

Je serai présent à cette réunion, si vous avez la moindre question je reste à votre disposition.

E-learning à disposition : <https://aup-net.be/2022/01/06/e-learning-sur-les-soins-transmuraux/>